

Conformité aux normes de conception sans obstacle

Quelles sont les normes pour les personnes handicapées?

La loi canadienne sur l'accessibilité est une loi de droits civiques assez étendue qui assure que les personnes handicapées doivent être capables d'avoir accès et d'utiliser des lieux et des services publics. Les gouvernements provinciaux ont aussi une juridiction en la matière. Les lois contiennent des normes pour les lieux publics, les immeubles et les services. Quench utilise ces normes concernant l'accès à ses produits par des personnes handicapées y compris les fontaines distributrices d'eau et les fontaines réfrigérantes.

Comment est-ce qu'une fontaine est utilisable par une personne handicapée?

Une fontaine réfrigérante doit respecter des règles spécifiques pour rendre l'appareil accessible aux personnes handicapées, telles que:

- **Les boutons** de commande doivent être sur le devant de l'unité et se trouver à une hauteur maximum de 915 mm du plancher afin qu'une personne en fauteuil roulant puisse y accéder soit par devant (approche frontale) soit par le côté (approche latérale).
- **L'espace de plancher** devant la fontaine doit être dégagé sur au moins 1500 mm de diamètre afin de permettre une approche frontale ou latérale.

Est-ce que les fontaines Quench sont conformes?

Quench propose plusieurs fontaines réfrigérantes et distributrices de glace qui sont conformes si elles sont installées avec l'espace dégagé approprié sur le devant:

Fontaines réfrigérantes		Distributrices de glace	
• Q7 FS	• 720/718	• 970	• 978/979
• Q5 FS	• 715/710	• 970-15	• 980 gamme
• 810		• 960	• 992

Les appareils de comptoir comme les Q7 CT, Q5 CT, 975, 965, 975-15 et la gamme 985 peuvent être conformes s'ils sont installés sur une surface qui ne place pas les boutons de commande à une hauteur supérieure à 915 mm du plancher.

Si un organisme a un autre moyen d'offrir de l'eau de consommation aux personnes handicapées, alors il n'est pas requis que la fontaine réfrigérante soit conforme. Cependant, si une personne handicapée demande une fontaine conforme, l'organisme est obligé de la lui fournir.

Pour avoir les détails de la conformité, visitez l'Office des personnes handicapées à

<https://www.ophq.gouv.qc.ca/plans-daction/documents-de-reference.html>.



Appelez au 1-888-511-6698 aujourd'hui pour une consultation avec un expert en eau de Quench!

Ou visitez QuenchWater.ca pour en savoir plus